



APPEL À MANIFESTER

Montreuil, le 14 mars 2022

**MANIFESTATION NATIONALE
DU 31 MARS 2022**
**LE 31 MARS 2022, LES RETRAITÉ·E·S CHEMINOT·E·S ET LEURS
AYANTS-DROIT MANIFESTERONT À PARIS AVEC LES ACTIFS**

Dans la continuité de la mobilisation unitaire des retraités du 24 mars 2022 à l'appel de 9 organisations de retraités pour exiger une véritable revalorisation des pensions, pour une sécurité sociale intégrale et des services publics de proximité, les cheminots retraités et leurs ayants-droit descendront en masse dans les rues de Paris avec les actifs pour combattre le sabotage de l'entreprise SNCF avec des impacts directs pour les retraités.

L'amplification du rapport de force va être déterminante pour avancer sur nos revendications et mettre en échec cette politique au service du Capital ; cette politique qui bénéficie à une ultime minorité qui s'accapare les richesses produites par le travail et qui voit une part de plus en plus importante de la population sombrer dans la pauvreté et la précarité, et les retraités n'y échappent pas !

Sous l'impulsion de la CGT, les luttes se multiplient à la SNCF, dans toutes les régions, avec des revendications satisfaites en matière d'emploi, de rémunération, de conditions d'exercice du métier... Ces mobilisations contribuent également à s'opposer à l'ouverture à la « concurrence » qui, dans les faits, sert à détruire un bien inestimable de la Nation, la SNCF, et à saccager les droits des cheminots pour servir des intérêts particuliers. Les retraités sont totalement concernés par ces attaques et ce processus revendicatif, les différentes réformes régressives, et particulièrement celle de 2018, ont des impacts directs pour l'ensemble des retraités et leurs ayants-droit.

À de nombreuses reprises, les cheminots retraités et leurs ayants-droit se sont mobilisés sous différentes formes d'expressions pour interpeller la direction SNCF.

C'est dans la poursuite de ces démarches revendicatives que notre UFR a lancé une carte pétition à l'intention de M. Farandou, président du GPU¹ SNCF, lui rappelant nos revendications en matière de :

- **Facilités de Circulation et leur dématérialisation** : Alors que le Président SNCF affirme qu'il n'est pas question de remettre en cause les FC, dans les faits, la situation est bien différente, notamment avec cette dématérialisation imposée à tous les ayants-droit de retraités, qui pourrait conduire à l'exclusion de dizaines de milliers d'entre eux !

D'autre part, nous réaffirmons notre refus de toute forme de fiscalisation. Exigeons l'association de la dématérialisation imposée des FC avec le maintien de titres en papier, tout comme nous demandons de maintenir et de faciliter l'accès aux réseaux de distribution classiques (guichets) à tous les retraités et leurs ayants-droit.

¹ GPU : Groupe Public Unifié



- **Accès aux cabinets médicaux SNCF pour les retraités et leurs ayants-droit** : C'est le droit et l'accès aux soins pour tous dans l'esprit de la Sécurité Sociale. Malgré les mobilisations en mai 2021 et nos multiples interventions, la direction SNCF fait la sourde oreille. Rappelons nos exigences en matière d'accès gratuit pour les retraités et leurs ayants-droit aux cabinets et centres médicaux ou dans les centres de santé pour les consultations, les bilans de santé, les soins, les radios... sans restriction d'âge. C'est aussi l'accès à des spécialistes qui est permis, comme pour les actifs.
- **Accès à l'Action Sociale**. Les retraités y ont droit, mais peu le savent. Il faut agir pour favoriser son accès pour les retraités et l'utilisation de leurs droits, et veiller à leur préservation.
- **Droit d'accès aux emprises ferroviaires** : Pour beaucoup de retraités, il devient de plus en plus difficile d'accéder aux activités des CASI (restaurants, antennes, bibliothèques...), aux locaux syndicaux, aux cabinets médicaux comme à l'action sociale.
- **Renforcement et pérennisation des Prestations Spécifiques Non-Pérennes (PSNP)** : Gagner la pérennisation et l'amélioration de ces PSNP comme l'ont proposé l'ensemble des organisations syndicales représentatives au Conseil d'Administration de la CPRP SNCF, c'est avancer dans notre revendication d'une Sécurité Sociale intégrale. C'est sans doute pour cela, sous couvert du coût du financement de ces propositions, que la direction SNCF a bloqué le processus, une décision très politique qui est aussi à mettre en lien avec les discussions sur la future CCN de branche. Gagner sur les PSNP, c'est renforcer le régime base.
- **Refus des complémentaires-santé obligatoires pour les cheminots du Cadre Permanent** : Rappelons que la CGT n'est pas opposée aux complémentaires santé, à l'exception des assurances qui n'ambitionnent que le profit, et non la santé. La CGT a d'ailleurs participé à la création de plusieurs mutuelles, dont des mutuelles cheminotes. Mais la CGT est opposée à tout transfert de la Sécurité Sociale vers les complémentaires-santé et à la remise en cause de la liberté d'adhésion mutualiste et au libre-choix de l'organisme par l'affilié. La CGT porte de nombreux arguments sur le danger que représente cette mesure pour les cheminots statutaires, pour le réseau de médecine SNCF, pour les mutuelles cheminotes et pour les retraités. L'UTP, patronat des transports public où la SNCF a une position dominante, a confirmé qu'elle ne se préoccupait pas des retraités et que cette mesure conduirait à la disparition des mutuelles cheminotes ! La mise en place de complémentaires-santé obligatoires pour les cheminots du cadre permanent serait un recul historique pour les cheminots actifs et retraités, pour le Régime Spécial et les droits statutaires.

Signons et faisons massivement signer cette carte-pétition.

En nombre, le 31 mars 2022, retraité-e-s et ayants-droit, participons à cette grande manifestation d'intérêt général au départ de la Gare Montparnasse !

